

- **Comité technique du 14 février 2019**

Il s'agissait du premier comité technique depuis les dernières élections professionnelles avec la représentativité suivante pour les 8 postes de représentants du personnel : 4 UNSA , 2 SNSPP-PATS, 1 SUD, 1 CFDT.

L'ordre du jour comportait **13** points avec une information sur l'immersion secouriste CRS-collaboration SDIS/Police. **Seule la CFDT** a fait inscrire à l'ordre du jour les points suivants :

- Révision de la **commission habillement** au regard des difficultés rencontrées par les agents (temps sur les échanges, tailles inadaptées, etc....).
- Connaissance de l'évolution de **l'audit externe sur le GIT**.
- Demande de RETEX sur les journées « gilets jaunes » en terme opérationnel : temps de travail pour les agents, dispositif de déclenchement de la chaîne de commandement, déclenchement du SSSM, renforcement au CTA.

Les dossiers ont été présentés donnant lieu à très peu de débat. **La CFDT, seule, a fait entendre sa voix sur :**

- La **présence d'un médecin de prévention lors des contrôles** (alcool et substances psychoactives). Pour le SDIS, le médecin n'interviendra qu'auprès de l'agent contrôlé positif.
- Une demande de **promotions en plus grand nombre pour les PATS de catégorie C** : objet par ailleurs d'un courrier au Président du SDIS le 22 janvier 2019. La réponse faite en séance de caler les promotions sur les seuls besoins de l'établissement n'est pas satisfaisante au regard de l'engagement de ces agents au sein du SDIS.
- La CFDT a également fait un courrier le 11 juillet 2018 sur la **mise en place de critères objectifs pour les SPP de catégorie C**.
- la **modification du Règlement intérieur du comité technique** afin de prendre en compte la réglementation, remarque actée en séance par le Président. Le RI sera modifié en conséquence.

La CFDT regrette la teneur d'un certain nombre de réponses aux questions posées par notre organisation syndicale :

- l'accent a été mis par la CFDT sur les difficultés concernant l'habillement. **Celles-ci, pour la Direction, ne relèvent pas du SDIS mais des instances nationales procédant sans concertation à des modifications d'habillement. De plus, les agents ne semblent pas être si mal lotis selon la direction... et il suffit juste d'attendre les équipements...**
- dans le même temps, les CRS en immersion seront dotés de tenue SPP. A la demande d'avoir une tenue banalisée « neutres » pour ces derniers et communes à l'ensemble des observateurs, la direction a rejeté cette demande en arguant se conformer strictement à la demande de la Préfecture.
- sur les journées « gilets jaunes », la réponse de l'administration pourrait se résumer à : **un début compliqué mais une amélioration au fur et à mesure...sans précisions ni données**. Les réponses à nos courriers du 3 décembre 2018 et du 9 janvier 2019 seront sans doute plus précises.

Pour le GIT, une présentation sera faite aux agents le 5 mars et le dossier présenté en comité technique de mai 2019.

**Fidèle à ses électeurs, à ses valeurs et engagements, la CFDT continuera de faire entendre votre voix en instance.**